

DOMAINE : Droit Économie Gestion
MENTION : Droit International et Européen
Master 2 DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, DES ESPACES ET RESSOURCES MARITIMES ET DE L'AMENAGEMENT DU LITTORAL Parcours Professionnel

Responsable : Anaïs LAGELLE, Maître de Conférences
Rentrée universitaire : 2016-2017

OBJECTIFS ET DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS :

La formation vise une spécialisation juridique de haut niveau dans le secteur environnemental et maritime, notamment de ses applications dans le milieu marin et de l'aménagement du littoral. Elle permet également par certains enseignements de sensibiliser les juristes aux questions scientifiques et techniques indispensables à leurs activités environnementales et maritimes.

Types d'emplois accessibles :

Fonction d'encadrement pour les opérateurs publics et privés ; juriste en entreprise ; juriste dans les administrations centrales et les collectivités locales (tant nationales qu'étrangères) ; avocat ; magistrat (judiciaire et administratif) ; juriste d'organisation internationale ; juriste dans les ONG à vocation maritime et environnementale ; journaliste.

LANGUES :

Les enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, est un pré-requis pour suivre cette formation.

Toutefois, la maîtrise de la langue anglaise est indispensable aux étudiants se destinant aux carrières du droit international.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Cette formation s'adresse aux étudiants juristes, notamment titulaires du Master 1 Droit International et Européen, politistes et économistes ainsi qu'aux étudiants issus d'un Master 1 ou équivalent, notamment en sciences marines ou de l'environnement.

L'admission se fait par sélection sur dossier.

RENSEIGNEMENTS :

I.D.P.D. – Campus Trotabas – Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1

☎ 04 92 15 71 94 – Site Internet : <http://unice.fr/idpd/>

Courriel : idpd@unice.fr

UNITES D'ENSEIGNEMENTS (UE)	Heures ensgt	Notation	Coef.	Ecrit / Oral CC / CT	Durée épreuve	ECTS
UE 1 / UE Fondamentales 1 /60						
Droit de la mer et droit maritime	20	/20	1	CT Ecrit	3 h	6
Droit de l'environnement marin et littoral	20	/20	1	CT Ecrit	3 h	6
Les principes généraux du droit de l'environnement et de l'aménagement du territoire	20	/20	1	CT Ecrit	2 h	4
UE 2 / UE de spécialisation 1 /90						
Droit des ressources biologiques et énergétiques marines	15	/20	1	CC Ecrit / Oral		3
Principes de la gestion intégrée du littoral : approche de droit communautaire	15	/20	1	CC Ecrit / Oral		3
Droit portuaire	15	/20	1	CC Ecrit / Oral		3
Sciences marines et développement durable	15	/20	1	CC Ecrit / Oral		3
Anglais (commun aux 7 spécialités)	15	/10	0,5	CC Ecrit / Oral		2
Introduction au droit de l'Union européenne	20	<i>Cours facultatif mutualisé - commun aux 7 spécialités</i>				

UNITES D'ENSEIGNEMENTS (UE)	Heures ensgt	Notation	Coef.	Ecrit / Oral CC / CT	Durée épreuve	ECTS
UE 3 / UE Fondamentales 2 /40						
Contentieux afférent au droit de l'environnement marin et littoral	15	/20	1	CT Ecrit	3 h	4
Droit administratif du domaine public maritime et du littoral	15	/20	1	CT Ecrit	3 h	4
UE 4 / UE de spécialisation 2 /90						
Droit de la responsabilité civile et pénale en matière environnementale	15	/20	1	CC Ecrit / Oral		3
Droit des aires marines protégées : aspects nationaux et internationaux	18	/20	1	CC Ecrit / Oral		3
Mécanismes juridiques applicables à la navigation de plaisance et aux ports de plaisance	10	/20	1	CC Ecrit / Oral		3
Ateliers : Les compétences environnementales et maritimes des collectivités territoriales :						
- L'action de l'état en mer	10	/10	0,5	CC Ecrit / Oral		3
- L'Action des collectivités locales en matière environnementale et maritime	10	/10	0,5	CC Ecrit / Oral		3
Anglais (commun aux 7 spécialités)	15	/10	0,5	CC Ecrit / Oral		2
UE 5 / Stage /50						
Rapport de stage		/50	2,5			5

**Présence obligatoire à l'ensemble des enseignements (cours, séminaires et conférences)
Toute absence doit être justifiée et signalée au responsable du Master ainsi qu'à l'administration.**

L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation, doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant sur lequel pèse une présomption de plagiat est susceptible de poursuites disciplinaires, devant la section disciplinaire de l'Université Nice Sophia Antipolis, seule compétente pour le juger et le cas échéant, le sanctionner. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES EXAMENS

- 1^{er} semestre : 1^{ère} quinzaine de janvier 2017
- 2nd semestre : dernière semaine d'avril 2017

Remise du rapport de stage : fin septembre

Certains étudiants (saliariés, handicapés et sportifs de haut niveau) peuvent bénéficier d'un aménagement pour le contrôle des connaissances.